



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports

Question écrite n° 110331

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la perception très défavorable dans la communauté musulmane de l'affaire des bagagistes de Roissy. En effet, si les impératifs de sécurité sont bien évidemment primordiaux dans un domaine sensible, et s'il convient de saluer le travail ardu et complexe du préfet chargé de ce secteur, qui l'accomplit avec qualité et autorité, il n'en reste pas moins que la transcription médiatique de ce dossier en a complètement dénaturé la perception et la compréhension parmi la communauté musulmane. Il convient désormais de se pencher sur cette affaire non seulement sous l'angle de la sécurité aérienne, mais sous le prisme de la non-discrimination. Un traitement par la HALDE et une médiation par le CFCM pourraient s'avérer judicieux. Faute de traiter rapidement dans cet angle d'ouverture et d'explication ce dossier, il est à craindre qu'il ne s'envenime avec des risques de graves frustrations parmi les travailleurs musulmans à travers le pays. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110331

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12073